

### déclaration

- Sur le chemin de la reconnaissance des droits culturels

### actualités

- La "petite loi" NOTRe et la culture  
- Vers des élections intercommunales ?

### intervention de la FNCC

- Présence artistique sur les territoires, Claude Gloeckle

### notes de la FNCC

- Les droits culturels  
- Archéologie préventive  
- Inquiétudes des guides-conférenciers  
- Le service civique culturel

### déclaration

6 mars 2015

**Sur le chemin de la reconnaissance des droits culturels.** Au terme de l'examen en première lecture, des amendements concernant la culture déposés sur la loi NOTRe, ce jeudi 5 mars à l'Assemblée nationale, la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) ne peut que regretter la confirmation du retrait de l'article 28A inscrivant le principe des droits culturels des citoyens dans la loi.

Plusieurs arguments ont motivé l'abandon d'une disposition qui aurait pourtant pu étayer, avec toute la force symbolique et démocratique des arts et de la culture, l'édification d'une société plus pacifiée, respectueuse de chacun et rassemblée autour de ses valeurs républicaines. Mais la notion de droits

culturels a été jugée insuffisamment normative et trop fondamentale pour figurer dans un texte de loi relatif à la réorganisation du fonctionnement de nos institutions politiques territoriales.

Depuis longtemps militante pour placer les droits culturels, aux côtés de la liberté de création, au fondement de la responsabilité culturelle partagée par l'Etat et les collectivités territoriales, la FNCC se félicite cependant de déclarations de parlementaires, notamment celle du rapporteur du projet de loi, soulignant avec conviction l'importance et l'évidence des enjeux humanistes liés à la reconnaissance des droits culturels : « C'est un engagement solennel et important que notre pays doit avoir, et je suis convaincu que sur tous les bancs, cet engagement est partagé. » « La France est signataire de la convention de l'Unesco et l'Unesco a affirmé son attachement à la question des droits culturels, considérant que les droits culturels et l'accès à ceux-ci s'inscrivaient dans la logique des droits de l'homme, au même rang que tous les autres. »

Des propos qui montrent que les droits culturels ont aujourd'hui une place entière, sensible – sinon légale – dans la conscience nationale.

Au-delà de ce moment législatif et dans la continuité de son engagement politique constant, la FNCC poursuivra ses efforts, dans l'esprit des chartes et des conventions internationales que la France a ratifiées, en faveur de la reconnaissance indispensable des droits culturels de la personne. Une reconnaissance éminemment urgente après l'épreuve du surgissement meurtrier de l'intolérance que notre pays a subi au début de cette année 2015.

Transformer l'élan de solidarité et de fierté qui a soulevé le peuple français au lendemain de ces attentats en geste solennel de la représentation nationale aurait été très marquant. Cela n'a pas été. Mais l'esprit est désormais là et il poursuivra son chemin. C'est à la loi "création, architecture et patrimoine" (LCAP) qu'il revient de reprendre la remarquable initiative du Sénat.

La FNCC y travaillera aux côtés de tous ceux convaincus que la reconnaissance des droits culturels est au fondement de la liberté de création.

la FNCC

### actualités

**La "petite loi" loi NOTRe et la culture.** Le 10 mars, les députés adoptaient en 1<sup>re</sup> lecture un texte contenant trois articles culturels. —>

**Vers des élections intercommunales ?** L'Assemblée nationale inscrit dans la loi NOTRe le principe de l'élection au suffrage universel direct des EPCI. Arguments pour et contre. —>

### intervention de la FNCC



**Présence artistique sur les territoires.** Le 26 janvier à Meylan, Claude Gloeckle, maire-adjoint à la culture de Crolles, intervenait au nom de la FNCC lors d'une table-ronde organisée par la Nacre. —>

### notes de la FNCC

**Les droits culturels.** Origines et enjeux de la notion de droits culturels des citoyens. —>

**Archéologie préventive,** engagement croissant des collectivités (d'après le Livre blanc, 2013). —>

**Inquiétudes des guides-conférenciers** face à une déréglementation de leurs professions. —>

**Le service civique culturel,** un outil au service des valeurs républicaines. Point de vue. —>

### centre de formation



**Parcours : Le projet culturel de territoire à l'heure de la décentralisation**

#### Sessions en régions

##### Région Poitou-Charentes, La Rochelle

Judi 26 mars : **Le projet culturel** (journée 2)

Mercredi 8 avril : **Le budget culturel** (journée 3)

#### Formations en préparation

en Bourgogne/Franche Comté, en Nord/Pas-de-Calais, en Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon.

#### Sessions nationales



##### Loire, Saint-Etienne

Judi 9 avril : **Elu-e à la culture : comment dynamiser sa communication ?**



##### Paris

Mercredi 15 avril : **Elu-e et intercommunalité culturelle**

##### Cher, Bourges

Lundi 27 avril, pendant le Printemps de Bourges : **Les musiques actuelles dans une politique de ville**

Contact : 04 77 41 78 71 - [contact@fncc.fr](mailto:contact@fncc.fr)

### vie de la FNCC

**Vendredi 10 avril, à Saint-Etienne (42)** pendant la Biennale du Design : réunion du Conseil d'Administration de la FNCC et séminaire : **Responsabilité culturelle et enjeux démocratiques : les nouveaux chemins des politiques territoriales** —>